

Le secrétariat adjoint de cette séance sera tenu par l'UNSA.

Ordre du Jour

1. **Approbation des PV du 9 juin 2011 et du 7 décembre 2011** sous réserve de quelques modifications.
2. **Mutation / Détachement :**

NOM, Prénom	Affectation	Candidats	Retenus	Mut / Dét
LEBRETON Nathalie	C2RMF	1	SRDB	Dét
GROSSE Claudine	Archives Nationales de Pierrefitte	1	1	Mut
LARRAMENDY Marie	Archives Nationales de Pierrefitte	1	1	Mut
PITER Laurence	Archives Nationales de Pierrefitte	1	1	Mut
MUTEL Sophie	Ecole du Louvre	1	1	Dét
MAKHLOUFI Nathalie	EA Marseille	1	1	Mut
VAZQUEZ Lydia	Musée et DN Versailles	1	1	Mut
LABROT Marie	MUCEM	1	1	Mut
BOUILLOUD Anne-Violaine	MUCEM	1	1	Mut
CASTAN Jean-Pierre	DRAC Aquitaine	1	1	Mut
DUFOUR Josette	DRAC Bourgogne	1	1	Dét
LEFEVRE Philippe	DRAC Bretagne	1	1	Mut
CHAMPION Cécile	DRAC Franche-Comté	1	1	Mut
ROMAND Corinne	DRAC Ile de France	1	1	Dét
VATIN Isabelle	DRAC Ile de France	1	1	Mut
ZENZIUS Daniel	DRAC Nord Pas-de-Calais	1	1	Dét
BOULANGER Emilie	DRAC Nord Pas-de-Calais	1	1	Dét
CHARPENTIER-LEROY Muriel	CNSMD Paris	1	1	Mut

3. Intégration après détachement

Nom	Affectation
MACE Philippe	DGMIC
VIENNOT-RENAUDOT Nathalie	STAP Saône-Loire
VAZQUEZ Lydia	SG/SRH1T
JUMEL Eliane	BNF
WAGNER Carméla	STAP de l'Aube
GAMBIEZ Anne-Sophie	SG/SRH/Bureau action sociale
CHOPPIN Jean-Claude	STAP Indre-et-Loire

Deux demandes d'intégration directe sont reportées à la prochaine CAP.

4. Réductions d'ancienneté au titre de 2011

Sur les 730 agents du corps, 453 bénéficieront d'ores et déjà d'une réduction d'ancienneté d'un mois. 116 autres agents pourront bénéficier d'un mois lorsque leur évaluation positive sera parvenue au service des ressources humaines. Si vous êtes dans ce cas, pressez votre hiérarchie de faire son travail ! Un agent s'est vu refuser sa réduction d'ancienneté.

5. Demande de démission

Un agent présente sa démission dans le cadre de la loi sur la mobilité pour profiter de l'indemnité de départ volontaire pour projet personnel. Bon vent !

6. Questions diverses

Nous n'avons pas demandé si des postes de SA seraient créés, si des concours seraient organisés, si la PFR serait étendue aux SA, nos interlocuteurs ne sachant pas quelle politique le Ministère et le Gouvernement mèneront ni même s'ils seraient toujours en poste d'ici la prochaine CAP.

Pour plus d'information, n'hésitez à contacter vos élus CGT :

Secrétaires administratifs de classe exceptionnelle

TITULAIRE	SUPPLEANTE
Elisabeth PARAILLOUS – CICRP Marseille (tél. : 04 91 08 26 47) courriel : elisabeth.paraillous@cicrp.fr	Nadine MARCHAND – SPAS Pensions (tél. : 01 40 15 84 50) courriel : nadine.marchand@culture.gouv.fr

Secrétaires administratifs de classe supérieure

TITULAIRES	SUPPLEANTES
Marie-Louise MORAN – Ecole d'architecture de Lyon (tél. : 04 78 79 57 26) courriel : marie-louise.moran@lyon.archi.fr	Dominique FOURNIER (tél. 01.40.15.51.73) courriel : snsdculture.gouv.fr

Secrétaires administratifs de classe normale

TITULAIRE	SUPPLEANT
Alain CULPIN – DGPAT – SDAFG - BRH (Tél. 01 40 15 87 53) Courriel : alain.culpin@culture.gouv.fr	Naïma AADDANE – Ecole d'architecture de Paris Belleville (tél. 01.53.38.50.30) courriel : naima.aaddane@paris-belleville.archi.fr

Fait à Paris, le 6 juin 2012